

FÉDÉRATION FRANCAISE DES ÉCHECS

2^{eme} Open d'Aix en Provence

Du 26 Octobre au 28 Octobre 2019

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le club d'échecs d'Aix en Provence organise l'open d'Aix en Provence, chemin du four, gymnase Alphonse Daudet, 13 090 Aix en Provence du 26 Octobre au 28 Octobre 2019.

Article 2 :

L'open comprend :

- L'open A et l'open B
 - Open A : joueurs avec Elo inférieur ou égal à 2200
 - Open B : joueurs avec Elo et inférieur ou égal à 1600

Toutefois, le Directeur du Championnat peut décider de placer dans l'Open A ou l'Open B des joueurs non classés, en fonction de leurs performances ou d'un classement antérieur.

Les appariements sont effectués par ordinateur au moyen du logiciel Papi.

Les appariements des tournois open A, open B, sont régis par le règlement FIDE C04 : appariements au système suisse intégral en 8 rondes.

Sont appariés à la première ronde toutes les joueuses et tous les joueurs qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage au plus tard le samedi 26 octobre 2019 à 8h45.

Article 3 :

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE de Goynuk (Turquie) entrées en application le 1^{er} janvier 2018. L'article 6.7 portant sur les retards est appliqué comme suit :

- Tout joueur arrivant devant l'échiquier avec un retard de 30 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.
- Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, seul le joueur qui a les Blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4 :

La cadence

Les parties sont jouées à la cadence Fischer : pour chaque joueur, 60 minutes pour finir la partie, avec ajout de 30 secondes par coup durant toute la partie.

Article 5 :

Classement et départage des ex æquo

Dans les deux tournois, qui sont joués au système suisse, les joueurs sont départagés au Buchholz tronqué puis à la performance.

Article 6 :

Prix

- ✦ Dans les deux tournois, les prix du général sont attribués au système Hort, après application du départage. Pour les prix par catégorie distribution à la place.

Article 7 :

Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent au Gymnase Alphonse Daudet, Chemin du four, 13090 Aix en Provence du 26 Octobre au 28 Octobre 2019.

La cérémonie de clôture et de remise des prix se déroule dans la salle de jeu le 28 octobre à partir de 17h

La liste des prix sera affichée avant la 4^e ronde.

Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

Le calendrier est le suivant :

Jour	Date	Open A	Open B
Samedi	26/10/2019	Pointage 8h à 8h45 Ronde 1 à 9h00	Pointage 8h à 8h45 Ronde 1 à 9h00
Samedi	26/10/2019	Ronde 2 à 13h00	Ronde 2 à 13h00
Samedi	26/10/2019	Ronde 3 à 17h00	Ronde 3 à 17h00
Dimanche	27/10/2019	Ronde 4 à 9h00	Ronde 4 à 9h00
Dimanche	27/10/2019	Ronde 5 à 13h00	Ronde 5 à 13h00
Dimanche	27/10/2019	Ronde 6 à 17h00	Ronde 6 à 17h00
Lundi	28/10/2019	Ronde 7 à 9 h	Ronde 7 à 9h
Lundi	28/10/2019	Ronde 8 à 13h	Ronde 8 à 13h
Lundi	28/10/2019	Cérémonie à 17h00	Cérémonie à 16h 00

Les appariements des opens au système suisse sont affichés 10mn avant la ronde (1,2,3,5,6 et 8) et la veille au soir (ronde 4 et 7). Ils sont modifiables sur décision de l'arbitre chargé du tournoi concerné le jour de la ronde.

La salle de jeu est accessible aux joueurs 30 minutes avant le début de la ronde.

Article 8 : Arbitrage

TOURNOIS	ARBITRE PRINCIPAL	ARBITRE ADJOINT
Open A	Stéphane CHERON Arbitre Elite 1	
Open B	Stéphane CHERON Arbitre Elite 1	

Article 9 :

Jury d'appel et commission de surveillance

Le **jury d'appel** est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre en chef constitue en début de championnat le jury d'appel composé :

- Du directeur du championnat,
- De trois joueurs choisis dans les différents tournois,
- D'un membre du club d'Aix en Provence,
- De l'arbitre en chef.

La composition de ce jury qui est présidé par le directeur de l'open A et B, est affichée dans les salles de tournois.

Pour présenter un appel au jury, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant ses directives puis, dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. Les décisions de ce jury sont sans appel.

La **commission de surveillance** est chargée de statuer sur les incidents impliquant les participants aux tournois et perturbant la régularité ou la bonne tenue de l'open.

Cette commission est composée :

- Du directeur du tournoi,
- D'un membre du club
- De l'arbitre en chef,
- D'un représentant des joueurs désigné par les participants,

La commission de surveillance se réunit à la demande de l'un de ses membres ; elle prend les décisions qu'elle juge utiles à la discipline et à la régularité du tournoi et peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du tournoi.

Au lieu de prendre elle-même la sanction, elle peut saisir le bureau fédéral, conformément au règlement disciplinaire de la FFE.

Article 10 :

Conduite des joueurs et des arbitres

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours. Il faut donc éviter toute conversation suspecte, qui pourra être lourde de conséquences. Les arbitres seront particulièrement vigilants sur ce point.

Open A et B:

Il est interdit à un joueur d'avoir sur lui dans la salle de jeu un téléphone portable ou un moyen électronique de communication.

Un tel appareil peut être laissé dans le sac du joueur, à condition qu'il soit complètement éteint. Il est interdit aux joueurs de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Partie nulle :

Les joueurs peuvent proposer ou conclure un match nul.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu. En cas de répétition de position, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre. Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, rangent les pièces.

Dès la fin de la partie, le vainqueur apporte à l'arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué) et signées. Les compétiteurs conservent le double auto-carboné de la feuille de partie, l'original devant être remis à l'arbitre. Ils doivent également remettre le jeu en place, éteindre la pendule électronique et saisir le résultat de la partie. Ils deviennent alors de simples spectateurs.

Analyses et blitz sont interdits dans les salles de jeu.

Une salle d'analyse est à disposition des joueurs venant de terminer leur partie. Les joueurs souhaitant analyser leurs parties ont un accès prioritaire aux échiquiers de la salle d'analyse.

Les joueurs inscrits dans les opens peuvent solliciter une ou plusieurs absences auprès de leur arbitre. En ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée par des

arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

Média :

Des photos ou vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs et seront publiées sur le site internet du tournoi. Toutefois, afin de respecter le droit à l'image, une photo individuelle publiée peut être retirée sur demande d'un joueur.

Article 11 :

L'inscription à l'open d'Aix en Provence implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Le président du club d'Aix en Provence

David BENEZRA

Le directeur de l'open

Laurent GUIDARELLI

L'arbitre en chef

Stéphane CHERON